



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
Liberté – Egalité – Fraternité

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MAI 2025

ORDRE DU JOUR

Numero	OBJET	Vote
N°.2025.022	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association ECAM	23 VOIX POUR 1 NE PREND PAS PART AU VOTE.
N°.2025.023	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Plongée dans Fosses	21 VOIX POUR 2 1 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE.
N°.2025.024	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association UNRPA (Union nationale des retraités et personnes âgées)	LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.
N°.2025.025	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Plat's band de l'Ysieux	LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.
N°.2025.026	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Union Fosses football	LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.
N°.2025.027	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Entente FMLVW Basket club	LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.
N°.2025.028	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Histoire de jeux à Fosses	23 VOIX POUR 1 NE PREND PAS PART AU VOTE.
N°.2025.029	Nouvelle grille tarifaire des services à la population	LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.
N°.2025.030	Approbation des tarifs du séjour jeunesse été 2025	LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.

N°.2025.031	Cautionnement mise à disposition de structures et matériels municipaux	LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.
N°.2025.032	Création d'une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) d'intérêt départemental sur une partie des parcelles naturelles situées le long de la vallée de l'Ysieux	LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.
N°.2025.033	Tableau des effectifs	LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION.

Fosses, le 23 mai 2025

La Maire,

Jacqueline HAESINGER



Liste affichée le : 23/05/2025
Sur le site de la commune

DELIBERATION N°.2025.022

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 14 mai, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, CHRISTOPHE LUCAS, PIERRE BARROS, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, CONRAD-REMI BOULON, DAVID FELICIE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, VICTOR SOLSONA

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LAUREN LOLO A JACQUELINE HAESINGER, MICHEL NUNG A BLAISE ETHODET-NKAKE, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, TANIA KITIC A LEONOR SERRE, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, BELWALID PARJOU A DIDIER EISCHEN

ABSENTS :

CINDY BOURGUIGNON, JEAN MARIE MAILLE, GILDO VIERA, HUBERT EMMANUEL EMILE

Jeanick SOLITUDE est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 1 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION ECAM

RAPPORTEUR : CHRISTOPHE LUCAS

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-21 et L. 2311-1 à L. 2312-3 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu la délibération n° 2025.014 du 26 mars 2025 adoptant le budget primitif 2025 de la commune ;

Vu le budget primitif 2025 et notamment le compte 64758 relatif aux subventions versées ;

Considérant que l'association ECAM a établi une demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2025 ;

Considérant que la ville de Fosses soutient l'action de cette association ;

Considérant l'avis favorable de la commission d'attribution des subventions du 6 février 2025 ayant attribuée 1 500 € à l'association ECAM ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'accorder une subvention de fonctionnement à hauteur de 1 500 € à l'association ECAM ;
- **DIT** que ces dépenses sont inscrites au budget communal.

23 VOIX POUR : Blaise ETHODET-NKAKE, Jeanick SOLITUDE, Gildas QUIQUEMPOIS, Florence LEBER, Dominique DUFUMIER, Leonor SERRE, Patrick MULLER, Christophe LUCAS, Pierre BARROS, Sonia LAJIMI, Felix MIRAM, Franck BLEUSE, Conrad-Remi BOULON, David FELICIE, Didier EISCHEN, Gabriel NGOMA, Victor SOLSONA, MICHEL NUNG (par pouvoir), EMELE JUDITH (par pouvoir), TANIA KITIC (par pouvoir), CONSUELO NASCIMENTO (par pouvoir), MARJORY QUIQUEMPOIS (par pouvoir), BELWALID PARJOU (par pouvoir),

1 NE PREND PAS PART AU VOTE : Jacqueline HAESINGER

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



La secrétaire de séance,
Jeanick SOLITUDE

02 JUIN 2025

02 JUIN 2025

DELIBERATION N°.2025.023

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 14 mai, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, CHRISTOPHE LUCAS, PIERRE BARROS, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, CONRAD-REMI BOULON, DAVID FELICIE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, VICTOR SOLSONA

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LAUREN LOLO A JACQUELINE HAESINGER, MICHEL NUNG A BLAISE ETHODET-NKAKE, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, TANIA KITIC A LEONOR SERRE, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, BELWALID PARJOU A DIDIER EISCHEN

ABSENTS :

CINDY BOURGUIGNON, JEAN MARIE MAILLE, GILDO VIERA, HUBERT EMMANUEL EMILE

Jeanick SOLITUDE est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 2 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION PLONGEE DANS FOSSES

RAPPORTEUR : CHRISTOPHE LUCAS

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-21 et L. 2311-1 à L. 2312-3 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu la délibération n° 2025.014 du 26 mars 2025 adoptant le budget primitif 2025 de la commune ;

Vu le budget primitif 2025 et notamment le compte 64758 relatif aux subventions versées ;

Considérant que l'association PLONGEE DANS FOSSES a établi une demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2025 ;

Considérant que la ville de Fosses soutient l'action de cette association ;

Considérant l'avis favorable de la commission d'attribution des subventions du 6 février 2025 ayant attribuée 1 000 € à l'association PLONGEE DANS FOSSES ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'accorder une subvention de fonctionnement à hauteur de 1 000 € à l'association PLONGEE DANS FOSSES ;
- **DIT** que ces dépenses sont inscrites au budget communal.

21 VOIX POUR : Jeanick SOLITUDE, Gildas QUIQUEMPOIS, Florence LEBER, Dominique DUFUMIER, Leonor SERRE, Patrick MULLER, Christophe LUCAS, Pierre BARROS, Sonia LAJIMI, Felix MIRAM, Franck BLEUSE, Conrad-Remi BOULON, David FELICIE, Didier EISCHEN, Gabriel NGOMA, Victor SOLSONA, EMELE JUDITH (par pouvoir), TANIA KITIC (par pouvoir), CONSUELO NASCIMENTO (par pouvoir), MARJORY QUIQUEMPOIS (par pouvoir), BELWALID PARJOU (par pouvoir),

2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : Jacqueline HAESINGER, Blaise ETHODET-NKAKE

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



La secrétaire de séance,
Jeanick SOLITUDE



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20250521-DEL202524-DE
Date de télétransmission : 02/06/2025
Date de réception préfecture : 02/06/2025

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : **02 JUIN 2025**

Publié le : **02 JUIN 2025**

La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2025.024

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 14 mai, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, CHRISTOPHE LUCAS, PIERRE BARROS, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, CONRAD-REMI BOULON, DAVID FELICIE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, VICTOR SOLSONA

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LAUREN LOLO A JACQUELINE HAESINGER, MICHEL NUNG A BLAISE ETHODET-NKAKE, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, TANIA KITIC A LEONOR SERRE, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, BELWALID PARJOU A DIDIER EISCHEN

ABSENTS :

CINDY BOURGUIGNON, JEAN MARIE MAILLE, GILDO VIERA, HUBERT EMMANUEL EMILE

Jeanick SOLITUDE est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 3 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION UNRPA (UNION NATIONALE DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES)

RAPPORTEUR : LEONOR SERRE

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-21 et L. 2311-1 à L. 2312-3 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu la délibération n° 2025.014 du 26 mars 2025 adoptant le budget primitif 2025 de la commune ;

Vu le budget primitif 2025 et notamment le compte 64758 relatif aux subventions versées ;

Considérant que l'association UNRPA (Union nationale des retraités et personnes âgées) a établi une demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2025 ;

Considérant que la ville de Fosses soutient l'action de cette association ;

Considérant l'avis favorable de la commission d'attribution des subventions du 6 février 2025 ayant attribuée 1 000 € à l'association UNRPA (Union nationale des retraités et personnes âgées) ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'accorder une subvention de fonctionnement à hauteur de 1 000 € à l'association UNRPA (Union nationale des retraités et personnes âgées) ;
- **DIT** que ces dépenses sont inscrites au budget communal.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



La secrétaire de séance,
Jeanick SOLITUDE

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Jeanick SOLITUDE, the secretary of the meeting.

DELIBERATION N°.2025.025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 14 mai, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, CHRISTOPHE LUCAS, PIERRE BARROS, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, CONRAD-REMI BOULON, DAVID FELICIE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, VICTOR SOLSONA

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LAUREN LOLO A JACQUELINE HAESINGER, MICHEL NUNG A BLAISE ETHODET-NKAKE, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, TANIA KITIC A LEONOR SERRE, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, BELWALID PARJOU A DIDIER EISCHEN

ABSENTS :

CINDY BOURGUIGNON, JEAN MARIE MAILLE, GILDO VIERA, HUBERT EMMANUEL EMILE

Jeanick SOLITUDE est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 4 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION PLAT'S BAND DE L'YSIEUX

RAPPORTEUR : FLORENCE LEBER

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-21 et L. 2311-1 à L. 2312-3 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu la délibération n° 2025.014 du 26 mars 2025 adoptant le budget primitif 2025 de la commune ;

Vu le budget primitif 2025 et notamment le compte 64758 relatif aux subventions versées ;

Considérant que l'association PLAT'S BAND DE L'YSIEUX a établi une demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2025 ;

Considérant que la ville de Fosses soutient l'action de cette association ;

Considérant l'avis favorable de la commission d'attribution des subventions du 6 février 2025 ayant attribuée 550 € à l'association PLAT'S BAND DE L'YSIEUX ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'accorder une subvention de fonctionnement à hauteur de 550 € à l'association PLAT'S BAND DE L'YSIEUX ;
- **DIT** que ces dépenses sont inscrites au budget communal.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



La secrétaire de séance,
Jeanick SOLITUDE

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Jeanick Solitude, is written over the text.



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20250521-DEL202526-DE
Date de télétransmission : 02/06/2025
Date de réception préfecture : 02/06/2025

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : **02 JUIN 2025**

Publié le : **02 JUIN 2025**

La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2025.026

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 14 mai, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, CHRISTOPHE LUCAS, PIERRE BARROS, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, CONRAD-REMI BOULON, DAVID FELICIE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, VICTOR SOLSONA

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LAUREN LOLO A JACQUELINE HAESINGER, MICHEL NUNG A BLAISE ETHODET-NKAKE, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, TANIA KITIC A LEONOR SERRE, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, BELWALID PARJOU A DIDIER EISCHEN

ABSENTS :

CINDY BOURGUIGNON, JEAN MARIE MAILLE, GILDO VIERA, HUBERT EMMANUEL EMILE

Jeanick SOLITUDE est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 5 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION UNION FOSSES FOOTBALL

RAPPORTEUR : CHRISTOPHE LUCAS

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-21 et L. 2311-1 à L. 2312-3 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu la délibération n° 2025.014 du 26 mars 2025 adoptant le budget primitif 2025 de la commune ;

Vu le budget primitif 2025 et notamment le compte 64758 relatif aux subventions versées ;

Considérant que l'association UNION FOSSES FOOTBALL a établi une demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2025 ;

Considérant que la ville de Fosses soutient l'action de cette association ;

Considérant l'avis favorable de la commission d'attribution des subventions du 6 février 2025 ayant attribuée 9 500 € à l'association UNION FOSSES FOOTBALL ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'accorder une subvention de fonctionnement à hauteur de 9 500 € à l'association UNION FOSSES FOOTBALL ;
- **DIT** que ces dépenses sont inscrites au budget communal.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



La secrétaire de séance,
Jeanick SOLITUDE

A large, stylized blue ink signature is written over the text 'La secrétaire de séance, Jeanick SOLITUDE'. The signature appears to be 'JS' followed by a long horizontal stroke.



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20250521-DEL202527-DE
Date de télétransmission : 02/06/2025
Date de réception préfecture : 02/06/2025

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de
L'Etat le : **02 JUIN 2025**

Publié le : **02 JUIN 2025**

La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2025.027

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 14 mai, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, CHRISTOPHE LUCAS, PIERRE BARROS, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, CONRAD-REMI BOULON, DAVID FELICIE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, VICTOR SOLSONA

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LAUREN LOLO A JACQUELINE HAESINGER, MICHEL NUNG A BLAISE ETHODET-NKAKE, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, TANIA KITIC A LEONOR SERRE, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, BELWALID PARJOU A DIDIER EISCHEN

ABSENTS :

CINDY BOURGUIGNON, JEAN MARIE MAILLE, GILDO VIERA, HUBERT EMMANUEL EMILE

Jeanick SOLITUDE est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 6 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION ENTENTE FMLVW BASKET CLUB

RAPPORTEUR : CHRISTOPHE LUCAS

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-21 et L. 2311-1 à L. 2312-3 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée ;

Vu la loi d'orientation n° 2-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu la délibération n° 2025.014 du 26 mars 2025 adoptant le budget primitif 2025 de la commune ;

Vu le budget primitif 2025 et notamment le compte 64758 relatif aux subventions versées ;

Considérant que l'association ENTENTE FMLVW BASKET CLUB a établi une demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2025 ;

Considérant que la ville de Fosses soutient l'action de cette association ;

Considérant l'avis favorable de la commission d'attribution des subventions du 6 février 2025 ayant attribuée 2 000 € à l'association ENTENTE FMLW BASKET CLUB ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'accorder une subvention de fonctionnement à hauteur de 2 000 € à l'association ENTENTE FMLW BASKET CLUB ;
- **DIT** que ces dépenses sont inscrites au budget communal.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



La secrétaire de séance,
Jeanick SOLITUDE

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Jeanick Solitude, the secretary of the meeting.



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20250521-DEL202528-DE
Date de télétransmission : 02/06/2025
Date de réception préfecture : 02/06/2025

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de
L'Etat le : **02 JUIN 2025**

Publié le : **02 JUIN 2025**

La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2025.028

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 14 mai, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, CHRISTOPHE LUCAS, PIERRE BARROS, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, CONRAD-REMI BOULON, DAVID FELICIE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, VICTOR SOLSONA

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LAUREN LOLO A JACQUELINE HAESINGER, MICHEL NUNG A BLAISE ETHODET-NKAKE, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, TANIA KITIC A LEONOR SERRE, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, BELWALID PARJOU A DIDIER EISCHEN

ABSENTS :

CINDY BOURGUIGNON, JEAN MARIE MAILLE, GILDO VIERA, HUBERT EMMANUEL EMILE

Jeanick SOLITUDE est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 7 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION HISTOIRE DE JEUX A FOSSES

RAPPORTEUR : CHRISTOPHE LUCAS

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-21 et L. 2311-1 à L. 2312-3 ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu la délibération n° 2025.014 du 26 mars 2025 adoptant le budget primitif 2025 de la commune ;

Vu le budget primitif 2025 et notamment le compte 64758 relatif aux subventions versées ;

Considérant que l'association HISTOIRE DE JEUX À FOSSES a établi une demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2025 ;

Considérant que la ville de Fosses soutient l'action de cette association ;

Considérant l'avis favorable de la commission d'attribution des subventions du 6 février 2025 ayant attribuée 300 € à l'association HISTOIRE DE JEUX À FOSSES ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'accorder une subvention de fonctionnement à hauteur de 300 € à l'association HISTOIRE DE JEUX À FOSSES ;
- **DIT** que ces dépenses sont inscrites au budget communal.

23 VOIX POUR : Jacqueline HAESINGER, Blaise ETHODET-NKAKE, Jeanick SOLITUDE, Gildas QUIQUEMPOIS, Florence LEBER, Dominique DUFUMIER, Patrick MULLER, Christophe LUCAS, Pierre BARROS, Sonia LAJIMI, Felix MIRAM, Franck BLEUSE, Conrad-Remi BOULON, David FELICIE, Didier EISCHEN, Gabriel NGOMA, Victor SOLSONA, MICHEL NUNG (par pouvoir), EMELE JUDITH (par pouvoir), TANIA KITIC (par pouvoir), CONSUELO NASCIMENTO (par pouvoir), MARJORY QUIQUEMPOIS (par pouvoir), BELWALID PARJOU (par pouvoir),

1 NE PREND PAS PART AU VOTE : Leonor SERRE.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



La secrétaire de séance,
Jeanick SOLITUDE



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20250521-DEL202529-DE
Date de télétransmission : 02/06/2025
Date de réception préfecture : 02/06/2025

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : **02 JUIN 2025**

Publié le : **02 JUIN 2025**

La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2025.029

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 14 mai, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, CHRISTOPHE LUCAS, PIERRE BARROS, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, CONRAD-REMI BOULON, DAVID FELICIE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, VICTOR SOLSONA

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LAUREN LOLO A JACQUELINE HAESINGER, MICHEL NUNG A BLAISE ETHODET-NKAKE, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, TANIA KITIC A LEONOR SERRE, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, BELWALID PARJOU A DIDIER EISCHEN

ABSENTS :

CINDY BOURGUIGNON, JEAN MARIE MAILLE, GILDO VIERA, HUBERT EMMANUEL EMILE

Jeanick SOLITUDE est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 8 : NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE DES SERVICES A LA POPULATION

RAPPORTEUR : JEANICK SOLITUDE

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la ville de Fosses propose diverses prestations payantes à l'endroit des services à la population que sont les services péri et extrascolaires, le centre social, le foyer bouquet d'automne, l'Ecole de Musique et de Danse et le Service jeunesse ;

Considérant que l'évolution des tarifs exercés par la collectivité est adossée au principe d'une augmentation de 2 % par an pour suivre l'évolution du coût de la vie ;

Considérant le souhait de la municipalité de ne pas appliquer ce principe pour le service jeunesse.

Considérant qu'en conséquences, les tarifs applicables pour les différents services se présentent comme suit :

Services péri et extrascolaires

Quotient familial	Restauration scolaire		Centre de Loisirs		Etudes*	Garderie	
	Cantine	Avec PAI	Vacances, mercredis	Mercredis, vacances avec PAI		Matin	Soir
A	2,40 €	1,00 €	5,90 €	2,35 €	3,10 €	0,95 €	1,55 €
B	3,30 €	1,35 €	8,85 €	3,55 €	3,85 €	1,45 €	2,35 €
C	4,05 €	1,60 €	10,10 €	4,05 €	4,25 €	1,60 €	2,75 €
D	5,00 €	2,00 €	11,20 €	4,50 €	4,50 €	1,80 €	3,00 €
E	5,45 €	2,15 €	12,15 €	4,90 €	4,80 €	2,00 €	3,30 €
F	6,05 €	2,45 €	13,25 €	5,30 €	5,05 €	2,15 €	3,60 €
G	6,50 €	2,60 €	13,85 €	5,55 €	5,20 €	2,25 €	3,75 €
H	7,05 €	2,85 €	15,90 €	6,35 €	5,75 €	2,60 €	4,30 €
Ext	7,80 €	3,15 €	18,00 €	7,20 €	6,30 €	2,90 €	4,75 €

* Uniquement école Barbusse

Ecole Municipale de Musique et de Danse

		Tarifs généraux				Tarif 2 ^{ème} enfant ou discipline			
	QF		1 ^{er} trim	2 ^{ème} trim	3 ^{ème} trim		1 ^{er} trim	2 ^{ème} trim	3 ^{ème} trim
Eveil / Danse 1 cours	A	65,00 €	22	22	21	60,00 €	20	20	20
Danse (2 cours)		89,00 €	30	30	29	77,00 €	26	25	25
Danse (3 cours)		105,00 €	35	35	35	96,00 €	32	32	32
Danse (4 cours)		115,00 €	39	38	38	106,00 €	36	35	35
Musique		97,00 €	33	32	32	87,00 €	29	29	29
Eveil / Danse 1 cours	B	107,00 €	36	36	35	95,00 €	32	32	31
Danse (2 cours)		147,00 €	49	49	49	132,00 €	44	44	44
Danse (3 cours)		179,00 €	60	60	59	160,00 €	54	53	53
Danse (4 cours)		208,00 €	70	69	69	188,00 €	63	63	62
Musique		158,00 €	53	53	52	144,00 €	48	48	48
Eveil / Danse 1 cours	C	140,00 €	47	47	46	124,00 €	42	41	41
Danse (2 cours)		196,00 €	66	65	65	175,00 €	59	58	58
Danse (3 cours)		240,00 €	80	80	80	214,00 €	72	71	71
Danse (4 cours)		282,00 €	94	94	94	257,00 €	86	86	85
Musique		212,00 €	71	71	70	193,00 €	65	64	64
Eveil / Danse 1 cours	D	170,00 €	57	57	56	154,00 €	52	51	51
Danse (2 cours)		231,00 €	77	77	77	211,00 €	71	70	70
Danse (3 cours)		294,00 €	98	98	98	264,00 €	88	88	88

Danse (4 cours)		352,00 €	118	117	117	318,00 €	106	106	106
Musique		265,00 €	89	88	88	238,00 €	80	79	79
Eveil / Danse 1 cours		187,00 €	63	62	62	168,00 €	56	56	56
Danse (2 cours)		261,00 €	87	87	87	235,00 €	79	78	78
Danse (3 cours)	E	325,00 €	109	108	108	294,00 €	98	98	98
Danse (4 cours)		378,00 €	126	126	126	342,00 €	114	114	114
Musique		314,00 €	105	105	104	282,00 €	94	94	94
Eveil / Danse 1 cours		205,00 €	69	68	68	185,00 €	62	62	61
Danse (2 cours)		281,00 €	94	94	93	249,00 €	83	83	83
Danse (3 cours)	F	342,00 €	114	114	114	310,00 €	104	103	103
Danse (4 cours)		403,00 €	135	134	134	365,00 €	122	122	121
Musique		388,00 €	130	129	129	350,00 €	117	117	116
Eveil / Danse 1 cours		217,00 €	73	72	72	197,00 €	66	66	65
Danse (2 cours)		291,00 €	97	97	97	262,00 €	88	87	87
Danse (3 cours)	G	359,00 €	120	120	119	320,00 €	107	107	106
Danse (4 cours)		422,00 €	141	141	140	380,00 €	127	127	126
Musique		412,00 €	138	137	137	369,00 €	123	123	123
Eveil / Danse 1 cours		237,00 €	79	79	79	214,00 €	72	71	71
Danse (2 cours)		304,00 €	102	101	101	281,00 €	94	94	93
Danse (3 cours)	H	375,00 €	125	125	125	342,00 €	114	114	114
Danse (4 cours)		441,00 €	147	147	147	403,00 €	135	134	134
Musique		464,00 €	155	155	154	420,00 €	140	140	140
Eveil / Danse 1 cours		261,00 €	87	87	87	235,00 €	79	78	78
Danse (2 cours)		333,00 €	111	111	111	303,00 €	101	101	101
Danse (3 cours)	EXT	397,00 €	133	132	132	360,00 €	120	120	120
Danse (4 cours)		465,00 €	155	155	155	420,00 €	140	140	140
Musique		629,00 €	210	210	209	566,00 €	189	189	188

Pratiques collectives					
Chorale enfants	TU	65,00 €	22	22	21
Chorale adultes	TU	75,00 €	25	25	25
Pratiques collectives instrumentales	TU	75,00 €	25	25	25

Les pratiques collectives et les ateliers d'accompagnement à la pratique des musiques actuelles sont gratuits pour les élèves musiciens de l'EMMD.

Actions ponctuelles	
Sorties spectacle, stages, ateliers	5 €, 8 €, 10 €, 15 € selon le coût de revient pour la collectivité

Location du studio de musique amplifiée (groupes extérieurs)		
	2h	Forfait 10h
Solo/duo	11,00 €	41,00 €
Groupe (3 à 5)	19,00 €	81,00 €

Accompagnement aux musiques actuelles (groupes extérieurs)		
Atelier de 2 heures	44,00 €	par groupe
Forfait 5 ateliers de 2 heures	160,00 €	par groupe

Batucada		1 ^{er} trim	2 ^{ème} trim	3 ^{ème} trim
Tarif plein Fossatussien.nes	114,00 €	38	38	38
Tarif moins de 25 ans Fossatussien.nes	65,00 €	22	22	21
Tarif plein extérieur	130,00 €	44	43	43
Tarif moins de 25 ans extérieur	83,00 €	28	28	27

Location d'instruments

QUOTIENTS		Tarifs
A	0 - 420	5,00 €
B	421 – 609	10,00 €
C	610 – 799	15,00 €
D	800 – 987	20,00 €
E	988 – 1 176	26,00 €
F	1 177 – 1 555	33,00 €
G	1 556 – 1 933	41,00 €
H	1 934 et plus	46,00 €
EXT	Sans quotient	51,00 €
Mise à disposition de l'instrument pour une année scolaire		

Centre social

Adhésion annuelle		
	Fossatussien.nes	Extérieur.es
Familiale	5,95 €	7,05 €
Individuelle	3,25 €	3,75 €

	Activités famille	Activités adulte
	Au trimestre	Au trimestre
Fossatussien.nes	3,25 €	2,75 €
Extérieurs	4,40 €	3,25 €

Evènements festifs et sorties				
	Adultes	Enfants 14-18 ans	Enfants 3-13 ans	Enfants de - de 3 ans
Fossatussien.nes	5,45 €	2,65 €	1,60 €	Gratuit
Extérieurs	6,45 €	3,15 €	2,10 €	Gratuit

Foyer Bouquet d'Automne

Foyer – restauration et activités	
Déjeuner Fossatussien.nes et personnel communal	4,90 €
Déjeuner personnes extérieures	5,10 €
Repas exceptionnel	6,80 €
Repas exceptionnel personnes extérieures	7,05 €
Animations Fossatussien.nes	3,70 €
Animations personnes extérieures	3,85 €
Portage de repas à domicile	
Déjeuner	5,45 €
Dîner	2,15 €

Service Municipal Jeunesse

Catégories	Activités	Fossatussien.nes	Extérieurs
A	Accueil structure : activités sportives, de loisirs et de façon exceptionnelle petit déjeuner et goûter	Gratuité	Gratuité
B	Cotisation annuelle (pour participer aux sorties)	5,00 €	10,00 €
C	Activités manuelles / atelier cuisine	1,50 €	3,00 €
D	Repas avec boissons	2,50 €	5,00 €
E	Tournoi sportif	2,50 €	5,00 €
	Spectacle et cinéma local	Gratuité	2,50 €
	Sortie cinéma extérieur	2,00 €	4,00 €
F	Ile de loisirs	2,50 €	5,00 €
G	Ateliers avec intervenant.es rémunéré.es		
	Niveau 1 (- de 300€)*	5,00 €	10,00 €
	Niveau 2 (- de 600€)	8,00 €	16,00 €
	Niveau 3 (601€ et +)	10,00 €	20,00 €
H	Activités avec prestations de services, parc d'attraction		
	Niveau 1 (- de 8€)*	2,50 €	5,00 €
	Niveau 2 (- de 25€)	5,00 €	10,00 €
	Niveau 3 (- de 35€)	8,00 €	16,00 €
	Niveau 4 (+ de 35 €)	10,00 €	20,00 €

I	Sorties culturelles extérieures (théâtre, concerts, musées)		
	Niveau 1 (- de 8€)*	Gratuité	2,50 €
	Niveau 2 (- de 14€)	2,50 €	5,00 €
	Niveau 3 (+ de 14€)	5,00 €	10,00 €
J	Mini-séjours (de 1 à 3 jours)	Tarif à la journée	Tarif à la journée
	Niveau 1 (- de 14 €)	2,50 €	5,00 €
	Niveau 2 (- de 25€)	5,00 €	10,00 €
	Niveau 3 (- de 35€)	8,00 €	16,00 €
	Niveau 4 (+ de 35 €)	10,00 €	20,00 €
	Niveau 5 (+ de 50 €)	17,00 €	34,00 €

*() Coût municipalité par jeunes

Considérant que ces tarifs seront applicables à partir du 1^{er} septembre de l'année en cours et pourront être réévalués annuellement ;

Considérant l'avis favorable de la commission Population/Educative vérifiée en sa séance du 15 mai 2025.

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** l'ensemble des nouvelles grilles tarifaires des services à la population pour l'année scolaire 2025/2026, applicables du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 ;
- **AUTORISE** la Maire à appliquer ces grilles tarifaires ;
- **DIT** que ces sommes abonderont le budget communal.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



La secrétaire de séance,
Jeanick SOLITUDE

DELIBERATION N°.2025.030

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 14 mai, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, CHRISTOPHE LUCAS, PIERRE BARROS, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, CONRAD-REMI BOULON, DAVID FELICIE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, VICTOR SOLSONA

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LAUREN LOLO A JACQUELINE HAESINGER, MICHEL NUNG A BLAISE ETHODET-NKAKE, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, TANIA KITIC A LEONOR SERRE, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, BELWALID PARJOU A DIDIER EISCHEN

ABSENTS :

CINDY BOURGUIGNON, JEAN MARIE MAILLE, GILDO VIERA, HUBERT EMMANUEL EMILE

Jeanick SOLITUDE est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 9 : APPROBATION DES TARIFS DU SEJOUR JEUNESSE ETE 2025

RAPPORTEUR : JEANICK SOLITUDE

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'offre du Service municipal jeunesse, sport et vie associative pour la période estivale et plus particulièrement l'offre de séjour pour les adolescents de 11 à 17 ans ;

Considérant que cette offre vise à développer la socialisation et la responsabilisation en proposant un départ hors de l'Ile-de-France, basé sur la découverte des villes et de leur environnement avec différentes activités programmées (baignades, activités sportives, visites guidées, etc.) ;

Considérant qu'à cette fin, le service propose un séjour au centre municipal des sports de la Roche-sur-Yon, du samedi 2 août au samedi 9 août 2025 ;

Considérant que cette offre de séjour est proposée à 19 jeunes âgé.e.s de 11 à 17 ans ;

Considérant que dans ce cadre, la tarification du séjour retenue est la suivante :



Tableau des tarifs selon QF pour les séjours Jeunesse 2025		
Quotient familial	Taux de participation de la famille au coût du séjour	Participation de la famille au coût du séjour
A inférieur ou égal à 420	18 %	132 €
B de 421 à 609	22 %	161 €
C de 610 à 799	28 %	205 €
D de 800 à 987	35 %	256 €
E de 988 à 1 176	40 %	292 €
F de 1 177 à 1 555	45 %	329 €
G de 1 556 à 1 933	50 %	365 €
H à partir de 1 934	55 %	402 €
Pas de QF appliqué	100 %	730 €

Considérant que dans ce cadre, le tableau d'échelonnement retenu est le suivant :

QF	Total du montant à échelonner	N°1 Juin	N°2 Juillet	N°3 Août
A	132 €	44 €	44 €	44 €
B	161 €	54 €	54 €	53 €
C	205 €	69 €	68 €	68 €
D	256 €	86 €	85 €	85 €
E	292 €	98 €	98 €	96 €
F	329 €	110 €	110 €	109 €
G	365 €	122 €	122 €	121 €
H	402 €	134 €	134 €	134 €
Pas de QF appliqué	730 €	244 €	243 €	243 €

Considérant que les 2/3 du paiement du séjour devront être réglés avant le départ des jeunes soit le vendredi 1^{er} août 2025 et que la totalité du séjour devra être réglée à la date du 15 août 2025. Un engagement de paiement devra être rempli et sera enregistré comme pièce constitutive du dossier complet au moment de l'inscription du jeune par sa famille ou ses représentants légaux ;

Considérant l'avis favorable émis par la commission Education réunie en sa séance du 04 avril 2025 ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les tarifs des séjours Jeunesse pour l'été 2025 ;
- **APPROUVE** les conditions d'un paiement échelonné du séjour précité en 3 mensualités juin, juillet, août 2025 ;
- **DIT** que ces sommes abonderont le budget communal.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER

La secrétaire de séance,
Jeanick SOLITUDE



DELIBERATION N°.2025.031

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 14 mai, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, CHRISTOPHE LUCAS, PIERRE BARROS, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, CONRAD-REMI BOULON, DAVID FELICIE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, VICTOR SOLSONA

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LAUREN LOLO A JACQUELINE HAESINGER, MICHEL NUNG A BLAISE ETHODET-NKAKE, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, TANIA KITIC A LEONOR SERRE, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, BELWALID PARJOU A DIDIER EISCHEN

ABSENTS :

CINDY BOURGUIGNON, JEAN MARIE MAILLE, GILDO VIERA, HUBERT EMMANUEL EMILE

Jeanick SOLITUDE est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 10 : CAUTIONNEMENT MISE A DISPOSITION DE STRUCTURES ET MATERIELS MUNICIPAUX

RAPPORTEUR : CHRISTOPHE LUCAS

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29 ;

Considérant le souhait de la municipalité de soutenir le tissu associatif local ;

Considérant les mises à disposition ponctuelles de matériels et de structures municipales aux associations locales ;

Considérant que les matériels mis à disposition et leur utilisation entraînent un coût non négligeable pour la commune ;

Considérant les coûts qu'entraînent la nécessité d'entretenir les structures municipales et le renouvellement des matériels mis à disposition ;

Considérant le souhait de faire corrélérer le coût d'investissement avec le nombre de matériels empruntés ;

Considérant que les membres présents de la commission population réunis en sa séance du 6 mars 2025 ont émis un avis favorable sur la proposition tarifaire ci-après :

Coûts investissement matériels événementiel		Cautionnement proposé
Type de matériels	Prix d'achat à l'unité (TTC)	
Chaise	32 €	20 €
Tables plastiques (183 X 76 cm)	83 €	50 €
Grille d'exposition		20 €
Barnum 2m X 2m ou 3m x 3m ou 4m X 4m	846 €	500 €
Barnum 3m x 6m	1 104 €	800 €
Podium « Joker stage » + caisson de transport	5 835 €	Pas de cautionnement

Tarifs de cautionnement pour les structures		
Structures	Cautionnement	Forfait ménage
Petite structure : - Salles AGORA - Salles Espace MOSAÏQUE - Salles Pôle Civique	500 €	150 €
Gymnases	1 000 €	500 €

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de valider les tarifs de cautionnement des matériels et structures mises à disposition des associations ;
- **DIT** que si ces cautionnements sont encaissés, ces recettes seront inscrites au budget communal.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



La secrétaire de séance,
Jeanick SOLITUDE



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20250521-DEL202532-DE
Date de télétransmission : 02/06/2025
Date de réception préfecture : 02/06/2025

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : **02 JUIN 2025**

Publié le : **02 JUIN 2025**

La Maire, Jacqueline HAESINGER

DELIBERATION N°.2025.032

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 14 mai, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, CHRISTOPHE LUCAS, PIERRE BARROS, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, CONRAD-REMI BOULON, DAVID FELICIE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, VICTOR SOLSONA

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LAUREN LOLO A JACQUELINE HAESINGER, MICHEL NUNG A BLAISE ETHODET-NKAKE, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, TANIA KITIC A LEONOR SERRE, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, BELWALID PARJOU A DIDIER EISCHEN

ABSENTS :

CINDY BOURGUIGNON, JEAN MARIE MAILLE, GILDO VIERA, HUBERT EMMANUEL EMILE

Jeanick SOLITUDE est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 11 : CREATION D'UNE ZONE DE PREEMPTION AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) D'INTERET DEPARTEMENTAL SUR UNE PARTIE DES PARCELLES NATURELLES SITUEES LE LONG DE LA VALLEE DE L'YSIEUX

RAPPORTEUR : DOMINIQUE DUFUMIER

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L. 113-8, prévoyant que le Conseil départemental est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles, boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L. 113-14, disposant que pour mettre en œuvre la politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles, le Conseil départemental peut créer des zones de préemption, dans les conditions définies aux articles L. 215-1 et R 215-1 à 3 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 215-4, disposant qu'à l'intérieur des zones de protection créées, le Conseil départemental dispose d'un droit de préemption ;

Vu la Charte nationale des Espaces Naturels Sensibles, proposée par l'Assemblée des Départements de France et ratifiée par le Conseil départemental du Val d'Oise en 2006 ;

Vu les délibérations du Conseil départemental du Val d'Oise n° 3-03 du 25 février 2000, n° 3-05 du 14 mars 2003 et n° 3-09 du 12 avril 2013, instaurant les principes et objectifs de la politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles ;

Vu le Schéma stratégique des Espaces Naturels Sensibles du Val d'Oise, adopté par la délibération n° 4-29 de l'Assemblée départementale du 27 novembre 2015, comprenant la liste des sites prioritaires pour une intervention du Conseil départemental ;

Considérant que le site des Coteaux et marais de Bellefontaine, sur les communes du Plessis-Luzarches, Bellefontaine, Luzarches et Fosses, figure sur cette liste ;

Considérant que plusieurs sites ont déjà été classés dans ce secteur, avec le statut d'Espace Naturel Sensible d'intérêt local, à savoir :

- Le Bois humide du Plessis-Luzarches, d'une superficie de 1,4 ha, classé le 14 mars 2003 ;
- Le Marais de Bellefontaine, d'une superficie de 72,2 ha, classé le 25 mai 2007 ;

Considérant que ce secteur est identifié comme Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2, qu'il est compris dans le site classé de la Vallée de l'Ysieux et de la Thève, ainsi que dans le Parc naturel régional Oise Pays-de-France, et que certaines zones ont été placées en Espace Boisé Classé (EBC) dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) des communes de situation ;

Considérant que ce secteur présente un certain nombre d'atouts dont les principaux sont listés ci-dessous :

- sa localisation au sein d'un corridor écologique majeur pour le territoire, qui est notamment essentiel pour la circulation du Cerf élaphe entre les forêts de l'Oise et du Val d'Oise ;
- des habitats naturels riches et diversifiés : hêtraie-chênaie, roselière, boisements humides, pelouses calcicoles, anciennes carrières présentant un intérêt géologique ;
- son potentiel d'ouverture au public, à partir des chemins existants, en vue d'installations et actions pédagogiques ;

Considérant que ce secteur est menacé ou rendu vulnérable par :

- diverses pressions anthropiques sur certains tronçons des cours d'eau ;
- la déprise agricole, provoquant l'embroussaillage des milieux ouverts d'intérêt patrimonial ;
- les activités de loisir motorisées, ainsi que la fréquentation non autorisée, menaçant les espèces animales et végétales rares voire protégées ;
- la dangerosité des anciennes carrières pour le public ;
- le manque de bois mort, dans certaines parcelles boisées, pourtant nécessaire aux insectes et oiseaux forestiers, qu'il soit debout (chandelles) ou laissé au sol ;

Considérant que ces éléments justifient pleinement une intervention des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il serait pertinent de mettre en place une gestion cohérente sur l'ensemble de ce secteur, en basculant en Espace Naturel Sensible d'intérêt départemental les deux sites déjà classés

en Espace Naturel Sensible d'intérêt local, sur les communes du Plessis-Luzarches et de Bellefontaine, et en ajoutant les nouvelles zones identifiées dans le Schéma stratégique des Espaces Naturels Sensibles du Val d'Oise en 2015, sur les communes de Luzarches et de Fosses ;

Considérant que les communes concernées seront associées par le Conseil départemental à l'avancement de ce projet d'Espace Naturel Sensible au travers d'un comité de suivi qui regroupera toutes les parties prenantes du site, notamment le Parc naturel régional Oise Pays-de-France ;

Considérant que ce site pourra être dénommé « L'Espace Naturel Sensible départemental de la Vallée de l'Ysieux » ;

Après en avoir délibéré,

- **ADHERE** au principe général de la création d'un Espace Naturel Sensible d'intérêt départemental ;
- **VALIDE** le périmètre correspondant à la surface de 7,4 ha sur la commune de Fosses conformément au plan de localisation et de délimitation ci annexés ;
- **AUTORISE** Madame la Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents nécessaires à la création de la zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



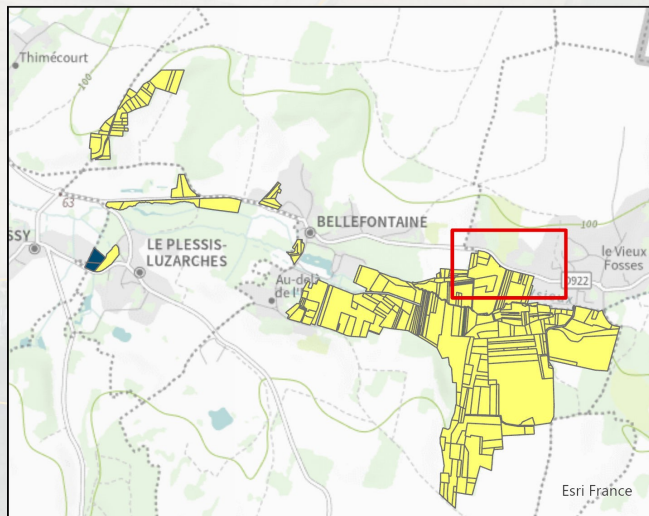
La secrétaire de séance,
Jeanick SOLITUDE

Parcellaire de la zone de préemption de l'Espace Naturel Sensible départemental de la Vallée de l'Ysieux

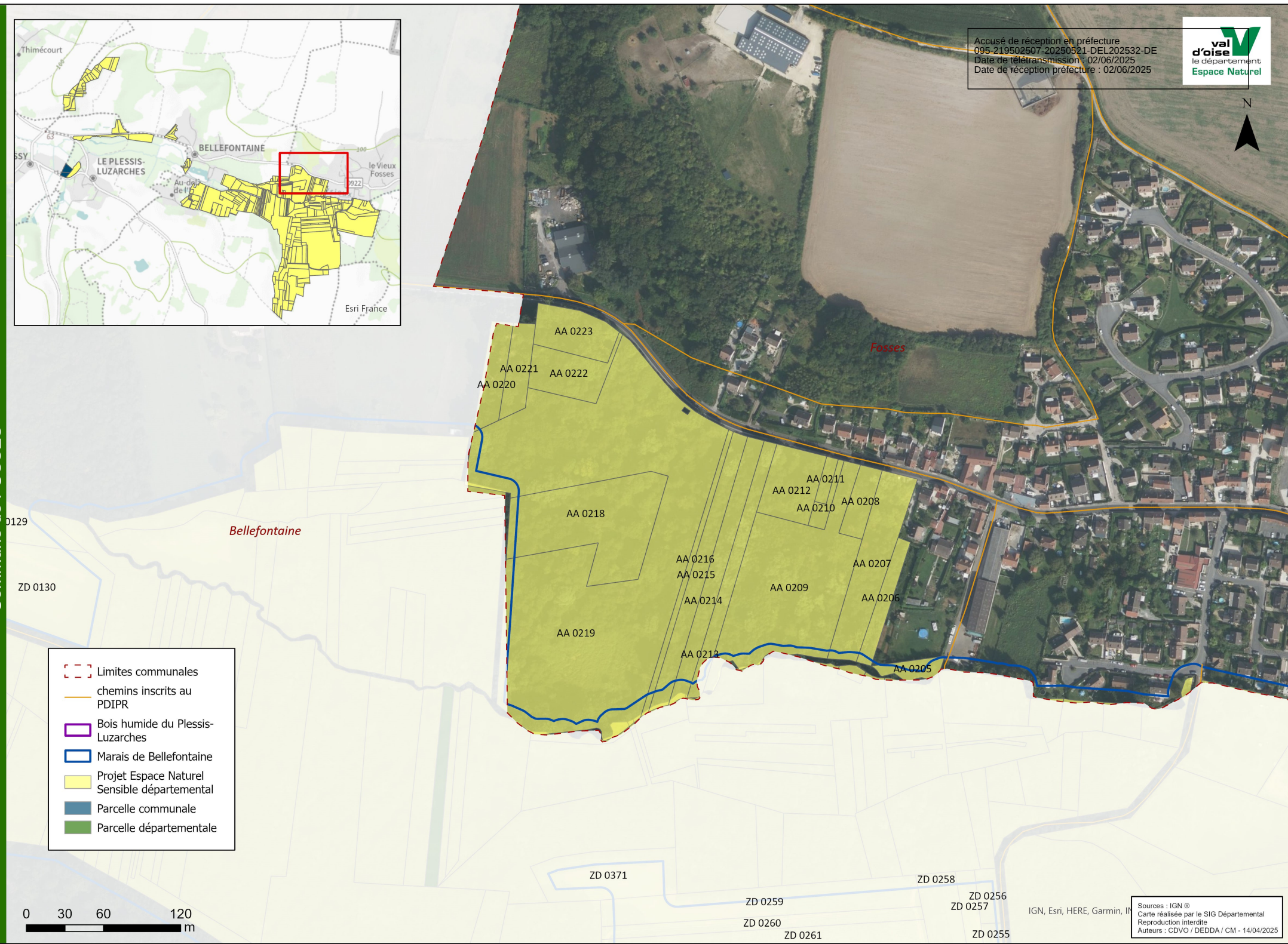
18 parcelles

Surface totale de **7,4 ha**

Division	Numéro	Commune	Surface en m ²
AA	211	Fosses	336,73
AA	215	Fosses	787,54 ²
AA	218	Fosses	983,43 ⁶
AA	220	Fosses	460,24 ¹
AA	221	Fosses	300,19 ¹
AA	219	Fosses	172,07 ³²
AA	214	Fosses	734,14 ²
AA	223	Fosses	036,88 ²
AA	216	Fosses	985,95
AA	209	Fosses	108,63 ¹⁰
AA	213	Fosses	133,51 ²
AA	207	Fosses	828,11 ³
AA	210	Fosses	419,63
AA	208	Fosses	013,28 ¹
AA	222	Fosses	032,90 ²
AA	205	Fosses	650,65
AA	212	Fosses	257,84 ²
AA	206	Fosses	129,00 ¹
Surface totale			7,4 ha



Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20250521-DEL202532-DE
Date de télétransmission : 02/06/2025
Date de réception préfecture : 02/06/2025



- Limites communales
- chemins inscrits au PDIPR
- Bois humide du Plessis-Luzarches
- Marais de Bellefontaine
- Projet Espace Naturel Sensible départemental
- Parcelle communale
- Parcelle départementale

0 30 60 120 m

IGN, Esri, HERE, Garmin, I

Sources : IGN ©
Carte réalisée par le SIG Départemental
Reproduction interdite
Auteurs : CDVO / DEDDA / CM - 14/04/2025

DELIBERATION N°.2025.033

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 14 mai, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, CHRISTOPHE LUCAS, PIERRE BARROS, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, CONRAD-REMI BOULON, DAVID FELICIE, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, VICTOR SOLSONA

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LAUREN LOLO A JACQUELINE HAESINGER, MICHEL NUNG A BLAISE ETHODET-NKAKE, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, TANIA KITIC A LEONOR SERRE, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, BELWALID PARJOU A DIDIER EISCHEN

ABSENTS :

CINDY BOURGUIGNON, JEAN MARIE MAILLE, GILDO VIERA, HUBERT EMMANUEL EMILE

Jeanick SOLITUDE est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 12 : TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : GILDAS QUIQUEMPOIS

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant ;

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1^{er} juin 2025 afin de prendre en compte l'ajustement des effectifs aux besoins de la collectivité ;

Considérant que le tableau des effectifs est établi à partir de celui du 1^{er} avril 2025 présenté en Conseil municipal du 26 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE :**

DE CREER :

- 1 emploi non permanent à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, du grade adjoint administratif, catégorie C, affecté au poste d'assistant comptable saisonnier pour le service finance de la direction générale des services à compter du 1^{er} juin 2025,
- 1 emploi permanent à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation, du grade adjoint territorial d'animation, catégorie C, affecté au poste d'animateur au ALSH à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1^{er} juin 2025,

DE SUPPRIMER :

- 1 emploi permanent à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, du grade adjoint technique territorial, catégorie C, affecté au poste d'agent d'entretien du service entretien et restauration à la direction générale adjointe des services à la population à compter du 1^{er} juin 2025,
- **DIT** que ces postes créés ou transformés par la présente délibération sont accessibles aux titulaires, aux stagiaires ou aux contractuels de la fonction publique territoriale.
- **DECIDE** d'actualiser le tableau des effectifs et annexé à la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



La secrétaire de séance,
Jeanick SOLITUDE

A blue ink signature of Jeanick Solitude, the secretary of the meeting.

TABLEAU DES EFFECTIFS au 1er juin 2025			
EMPLOIS	Autorisés par le Conseil	Pourvus	Non pourvus
Emplois Fonctionnels articles 47 et 53 de la loi 84-53	0	0	0
Directeur Général des Services emploi fonctionnel	0	0	0
Emplois de Cabinet	0	0	0
Collaborateur de cabinet	0	0	0
Emplois permanents	150	129	21
<u>Catégorie A</u>	12	8	4
Attaché Principal	1	1	0
Attaché	8	4	4
Ingénieur principal	1	1	0
Éducateur de jeunes enfants	1	1	0
Assistant socio-éducatif de 1ère classe	0	0	0
Assistant socio-éducatif	1	1	0
<u>Catégorie B</u>	15	14	1
Rédacteur principal de 1ère classe	2	2	0
Rédacteur principal de 2ème classe	1	1	0
Rédacteur	6	5	1
Technicien principal de 2ème classe	0	0	0
Technicien principal de 2ème classe	1	1	0
Technicien	2	2	0
Animateur principal de 1ère classe	0	0	0
Animateur principal de 2ème classe	0	0	0
Animateur	3	3	0
<u>Catégorie C</u>	123	107	16
Adjoint administratif principal 1ère classe	8	7	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	7	5	2
Adjoint administratif	8	5	3
Agent de maîtrise principal	3	1	2
Agent de maîtrise	5	4	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	13	13	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	11	11	0
Adjoint technique	38	31	7
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	0	0	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	0	0	0
Adjoint territorial du patrimoine	0	0	0
Opérateur principal des activités physiques et sportives	0	0	0
Agent spécialisé des Écoles Maternelles principal de 1ère classe	3	3	0
Agent spécialisé des Écoles Maternelles principal de 2ème classe	3	3	0
Brigadier chef principal	1	1	0
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	5	5	0
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	3	3	0
Adjoint territorial d'animation	15	15	0
Emplois permanents à temps non complet	21	19	1
Attaché Principal	1	1	0
Adjoint d'animation - 28/35	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - 20/20 -	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - 5/20 -	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - 12/20 -	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - 5,50/20 -	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - 8,50/20 -	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - 1,5/20 -	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - 8/20 -	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - 4/20 -	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - 8,25/20 -	1	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - 4,5/20 -	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - 5/20 -	2	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - 15/20 -	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - 6/20 -	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - 12,15/20 -	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - 2,5/20 -	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - 1/20	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - 8 heures	1	1	0
Professeur d'enseignement artistique HC - 1,75 heures	1	1	0

Emplois non permanents ou occasionnels	56	25	31
Adjoint d'animation	14	10	4
Adjoint d'animation (saisonniers CLSH durant les congés scolaires-vacances scolaires de la zone C)	18	0	18
Adjoint d'animation (saisonniers jeunesse durant l'été)	2	0	2
Adjoint technique (service technique)	4	3	1
Adjoint technique (vie scolaire)	3	3	0
Adjoint technique (service entretien et restauration)	8	7	1
Adjoint technique (soirée du personnel)	2	2	0
Adjoint technique saisonniers été	3	0	3
Adjoint administratif saisonnier (Finance)	1	0	1
Rédacteur	1	0	1
Activités accessoires	29	5	24
Agents de l'éducation nationale - surveillance pause méridienne	6	1	5
Agents de l'éducation nationale - aides aux devoirs	20	4	16
Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) - surveillance pause méridienne	3	0	3
Emplois non permanents à temps non complet	17	10	7
Adjoint technique - 14/35	1	1	0
Adjoint technique - 8/35	2	2	0
Adjoint technique - 10/35	1	0	1
Adjoint technique - 10/35	1	0	1
Animateur principal de 1ère classe - 2/20 -	1	0	1
Adjoint d'animation - 8/35	7	4	3
Adjoint d'animation- 3/35 (aide aux devoirs service jeunesse)	2	2	0
Adjoint d'animation - 17,5/35	1	1	0
Adjoint d'animation - 18/35	1	0	1
Emplois de vacations ponctuelles	1	0	1
Jury examen école de musique - 50h/an	1	0	1
Emploi crée en application des dispositions relatives aux contrats d'apprentissage dans le secteur public	6	4	2
Apprenti au service communication	2	0	2
Apprenti au service des finances	1	1	0
Apprenti aux espaces verts	1	1	0
Apprenti au service à la population	2	2	0
Emplois créés en application des dispositions relatives aux contrats PEC	5	0	5
ATSEM	1	0	1
ASVP	1	0	1
Agents d'espaces verts	2	0	2
Animateur	1	0	1
TOTAL	285	192	92